



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2026_117
FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES BIENS – MISE A JOUR**

L'an deux mil vingt-six, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Véronique LANGLAIS, Maire.

Conseillers en exercice :43
Conseillers présents :36
Pouvoir(s) :3
Votants :39

Conseillers présents :

Mme LANGLAIS Véronique, M. BORDRON Rodolphe, Mme TEMPLE Marie-Laure, M. BOISIAUD Jean-Pierre, Mme BORDRON Anne, Mme SANTENAC Rachel, M. CHOLLET Alain, Mme BURON Christelle, M. HOSTIER Gérard, Mme TESSIER Elodie, M. VERGER Albéric, M. BRIAND Tony, M. ERMINE Benoit, Mme BANTON Christina, M. SEGUY Frédéric, M. BOISTEAU Eric, M. TALINEAU Jean-Marie, M. BLOT Christophe, Mme CHABIN Nathalie, Mme CHARDON Joyce-Eloho, Mme RIVENEAU Annie, Mme PHILIPOT Morgane, Mme JOUANNEAU-FERRON Laetitia, Mme BEAUVILLAIN Céline, M. BODIN Christophe, Mme KAYNAR Hatice, M. MAINFROID Stéphane, Mme DELAUNAY Tatiana, Mme CIMIER Marine, M. AUBRY François, Mme JEANNETEAU Charlotte, Mme VIAL Claire, M. GILBERT Georges, M. CHEVALIER Ludovic, M. CHÂTILLON Jean-Yves, Mme LONG-ROSEAU Pascale,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

M. POTIER Timéo a donné pouvoir à M. BRIAND Tony,
M. GERMAIN Pierre a donné pouvoir à Mme CIMIER Marine,
Mme JULÉ Roselyne a donné pouvoir à Mme VIAL Claire,

Conseillers excusés :

M. PERDRIAU Jean-François, M. DERICKXSEN Georges, Mme RETHORE Lucie, Mme COTTIN Séraphine,

Secrétaire de séance :

CIMIER Marine

DELIBERATION N°DCM2026_117

Fixation des durées d'amortissement des biens – Mise à jour

Rapporteur : Jean-Pierre BOISIAUD

Conformément aux dispositions légales, pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est considéré comme une dépense obligatoire à enregistrer dans le budget de la collectivité.

Par délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2024, la liste des biens et leur durée d'amortissement a été adoptée pour répondre aux obligations de la nomenclature M57.

A la demande du trésor public, il convient de rendre amortissable le compte suivant :

- **Compte 204412** - Subventions d'équipement en nature pour bâtiments et installations => durée proposée : 5 à 15 ans

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2321-2-27 et R. 2321-1,

Vu la nomenclature M57,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances,

Il est proposé au Conseil Municipal :

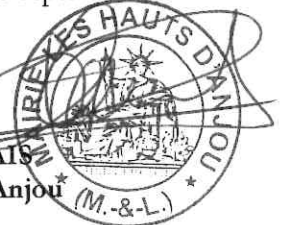
- D'adopter, pour les amortissements pratiqués à compter de la date de la délibération, la durée d'amortissement du bien suivant :
 - **Compte 204412** - Subventions d'équipement en nature pour Bâtiments et installations => durée proposée : 5 à 15 ans
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 25 septembre 2026

Véronique LANGLAIS
Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 25 septembre 2026

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 25 septembre 2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.